



MONTRABÉ

Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

VIDE-GRENIERS

Dimanche 7 Septembre 2025 de 8h à 17h

Demande de vente ou d'échange d'objets divers d'occasion
appartenant à un particulier

Je sollicite l'autorisation de vendre (détail des objets à vendre) :

.....
.....
.....

au cours du vide-greniers organisé par le Comité des fêtes de Montrabé le 7 septembre 2025.

Type d'emplacement souhaité : (cocher l'option choisie)

- 14 € pour un emplacement de 3 mètres
- 23 € pour un emplacement de 6 mètres
- 29 € pour un emplacement de 9 mètres
- 38 € pour un emplacement de 12 mètres
- 47 € pour un emplacement de 15 mètres
- ~~2 € pour stationner votre voiture sur votre emplacement (Uniquement pour les emplacements de 6 mètres et plus). Attention nombre de places limité~~

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L-310-2 du code de commerce)
- ma-non participation à plus de 2 ventes de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code- pénal)

Exposant :

NOM Prénom

ADRESSE

TELEPHONE MAIL

Carte d'identité n° délivrée par

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Règlement du vide-greniers

MONTRABE

Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

VIDE-GRENIERS

Dimanche 7 Septembre 2025 de 8h à 17h

Pour toute inscription, joindre obligatoirement :

- 1 • la demande de vente ci-jointe dûment remplie et signée
- 2 • une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- 3 • le règlement par chèque à l'ordre du **COMITÉ DES FÊTES DE MONTRABÉ**

A renvoyer par courrier à :

COMITE DES FETES DE MONTRABE
Mairie – Place François Mitterrand
31850 MONTRABE

Tout dossier incomplet de pourra être pris en compte pour l'inscription

Règlement :

- **Les exposants devront se présenter avec leur pièce d'identité,**
- L'installation des exposants ne pourra se faire **qu'entre 6h et 8h sous l'autorité des organisateurs**
- L'exposant **n'aura pas la possibilité de choisir** son emplacement
- Aucun exposant ne sera autorisé à quitter la manifestation avant 17h.
- Les véhicules ne pourront pas être stationnés sur les emplacements (sauf pour les emplacements prévus à cet effet et réservés « avec véhicule »)
- **Aucun remboursement possible** sauf cas de force majeure
- Il est demandé aux exposants de ne laisser **aucun objet invendu, ni aucun déchet sur leur emplacement à leur départ. Des containers sont prévus pour débarrasser les lieux.**
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon ordre de la manifestation.
- Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur et doivent satisfaire à toutes obligations légales.
- Les objets et documents exposés demeurent sous l'entièvre responsabilité de leur propriétaire
- **La vente de boisson et de nourriture est exclusivement réservée au Comité des Fêtes de Montrabé**

Date: / /

Signature: